



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédures

Question écrite n° 80361

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, aux fins de connaître le taux de réponse pénale en 2009.

Texte de la réponse

Le taux de réponses pénales rapporte le nombre d'affaires poursuivies ou pour lesquelles une procédure alternative ou de composition pénale a réussi dans l'année, au nombre total d'affaires poursuivables traitées cette même année. En 2009, ce taux est de 87,7 %. Cette donnée, issue des cadres du parquet, est provisoire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80361

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6265

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10630